

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN FORMATIONS													
Nature de l'activité (1)		16 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	61 570	101,96 %		
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)											AB				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	1 182	1,96 %		
	4	Montant net des recettes											AD	60 388	100,00%		
	5	Produits financiers (4)											AE	5	0,01 %		
	6	Gains divers (5)											AF	3 140	5,20 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	63 533	105,21 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)											BA	421	0,70 %		
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)											BB	19	0,03 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée											BD				
	12	Impôts et taxes (8)											JY	287	0,48 %		
		Contribution économique territoriale											BS	442	0,73 %		
		Autres impôts											BV	1 973	3,27 %		
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	1 973	3,27 %		
	15	Loyer et charges locatives											BF	3 273	5,42 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW	209	0,35 %		
	17	Entretien et réparations 53 0,09 %											Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 602	5,96 %	
	18	Personnel intérimaire															
	19	Petit outillage (11) 869 1,44 %															
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 124 0,21 %															
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 2 291 3,79 %															
	22	Primes d'assurances 265 0,44 %											Total : Transport et déplacements	BJ	5 708	9,45 %	
	23	Frais de véhicules (12) 2 730 4,52 %															
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 2 978 4,93 %											BK	10 406	17,23 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	8 318									
dont cotisations facultatives Madelin			BZ	1 891	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	197										
26	Frais de réception, de représentation et de congrès 447 0,74 %											Total : Frais divers de gestion	BM	2 363	3,91 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 1 203 1,99 %																
28	Frais d'actes et de contentieux 4 0,01 %																
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 98 0,16 %																
30	Autres frais divers de gestion 611 1,01 %											BN	32	0,05 %			
31	Frais financiers (14)											BP	30	0,05 %			
32	Pertes diverses (15)											BR	28 765	47,63 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)																

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

CONSEIL EN FORMATIONS

N° SIRET

16 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	34 768	57,57 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	53	0,09 %			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	198	0,33 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	35 019	57,99 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG					
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	969	1,60 %			
		42	Moins-value à court terme				CK	22	0,04 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	1 819	3,01 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale				CT	
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »				CO	
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »				CQ	
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 809	4,65 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	32 210	53,34 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	8 804					
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	742					
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :				CZ	15					
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)				
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)							
	T		X			9 233						
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B			